
MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

Portant Promotion au titre de l'année
1982, de Madame ECKOMBAND (Céline),
Administrateur des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I, des Services
Administratifs et Financiers - SAF -
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la Loi n° 076/84 du 7/12/1984, portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/84 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la Loi n° 15/62 du 03/02/1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs
et Financiers - SAF - ;
- Vu le décret n° 62/150/MF du 9/5/1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962, fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
03/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962, relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25/6/65, réglemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974, abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
- Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984, portant
nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 80/630 du 27/12/1980, portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- Vu le décret n° 85/1423 du 07/12/1985, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985, portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 85/260 du 05/03/1985, déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat ;

Vu le Décret n° 36/374 /MTERFPPS/DGFP/DGPCE.SAV.
F11 du 13/03/86 portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1982 de Madame ECKOMBAND (Céline), Administrateur
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administra-
tifs et Financiers - SAF - (Administration Générale).

M. BAZI

Niari

ARTICLE 1er. - Madame ECKOMBAND (Céline), Administrateur de 3^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) est promue au 4^e échelon de son grade, au titre de l'année 1982, pour compter du 21 Février 1982. ACC = Néant.

ARTICLE 2. - Le présent Décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera ~~enregistré~~ publié au ~~JORPC~~ et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 18 MARS 1986

Par le Premier Ministre,
Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

U

Bernard COMBO MATSIONA .-

Ange Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGFF/DGFPCE. 2
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- DOSSIERS 3
- INTERESSEE 1
- SGG/BC. 2
- B/ST.L.T.DGFP. 2